

qu'ils aillent se rendre compte comment ces dépôts sont administrés? Pouvons-nous le faire à l'insu de tous, afin que nous puissions les prendre au cours d'une journée ordinaire?

Le PRÉSIDENT: Je pourrais vous répondre que nous avons pénétré l'an dernier dans la soi-disant "Bastille". Par conséquent, il doit être relativement facile de visiter ces magasins. Cependant, il faut tenir compte de la simple courtoisie, et il me semble que nous devrions nous adresser d'abord au ministre et ensuite au sous-ministre.

M. WRATTEN: C'est la raison pour laquelle je m'informais si nous pouvions faire ces visites sans le dire à personne. S'il faut en informer le sous-ministre, autant rester chez soi.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répondre, monsieur Sellar?

M. SELLAR: Monsieur le président, votre question concerne une façon de procéder qui est hors de mon domaine. Cependant, le premier ministre qui a organisé ses magasins sur des bases solides est celui des Transports. Cela s'est fait en 1937. Si donc vous voulez voir un système établi depuis longtemps et qui fonctionne bien, vous pourriez aller au ministère des Transports.

Dans les services militaires, vous avez ici à Ottawa un magasin assez important. Il y en a un beaucoup plus considérable à Montréal. Vous en trouverez d'autres à Cobourg, Barrie et autres endroits qui ne sont pas très éloignés d'Ottawa. Vous avez donc les entrepôts des Travaux publics dans la région d'Ottawa, ainsi que ceux des ministères de l'Agriculture et des Postes. Il y en a d'autres ailleurs.

Vous voudrez peut-être aller plus loin ou visiter ceux d'Ottawa. Je suis sûr que vous seriez bien accueillis par tous les ministères. On aura peut-être un peu peur, mais je suis convaincu que le personnel intéressé fait son travail consciencieusement. Vous pouvez agir ainsi, si vous le voulez. Mais vous entrez dans un domaine technique et il vous faudra travailler beaucoup si vous voulez étudier la chose à fond.

M. WRATTEN: C'est à cause des nombreuses rumeurs qui circulent que je me demandais si des membres du Parlement pouvaient visiter ces camps sans être annoncés.

Il y en a un près de chez moi. Des gens sont venus me voir et m'ont dit qu'à ce camp, on a mêlé quatre ou cinq gros tonneaux de peinture et, celle-ci n'étant pas au goût du commandant, on a creusé un trou dans le sol pour l'y jeter.

Il me semble que dans des cas semblables, nous devrions être autorisés à visiter ces endroits lorsque personne n'est averti. De cette façon, nous pourrions voir les gens à leur travail ordinaire.

M. WALKER: Sans avis préalable.

M. CRESTOHL: Notre mandat nous autorise-t-il à faire des dépenses?

Le PRÉSIDENT: Non, il faudrait obtenir l'autorisation. Pourquoi ne pas vous en remettre au comité directeur qui étudiera la question et vous renseignera à la prochaine séance?

M. DRYSDALE: Je crois que la discussion devrait être mentionnée, parce que je voudrais, jusqu'à un certain point, n'avoir aucune part aux remarques de M. Wratten. Comme simple geste de courtoisie, je crois que nous devrions informer le sous-ministre que nous désirons visiter son ministère. Mais, à la suite des remarques de M. Wratten, je préférerais me rendre à l'établissement sans être attendu afin que la routine particulière à ce genre de visites ne soit pas suivie. Ainsi, dans le passé lorsque nous sommes allés faire de ces inspections d'installations militaires, tout était astiqué comme un sou neuf. Comme le disait M. Wratten, je voudrais que les choses soient faites avec naturel.